

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 18/2 (1991)

DOI: 10.11588/fr.1991.2.56927

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Erich PELZER, *Der elsässische Adel im Spätfeudalismus. Tradition und Wandel einer regionalen Elite zwischen dem Westfälischen Frieden und der Revolution (1648–1790)*, München (R. Oldenbourg Verlag) 1990, VI – 349 p. (Ancien Régime, Aufklärung und Revolution, Hg. v. Rolf REICHHARDT und Eberhard SCHMITT, 21).

La collection dont fait partie l'ouvrage d'E.P. publie des textes concernant une période «tournante» dans l'histoire de la civilisation européenne, celle qui précède la Révolution: elle s'attache aux faits de culture et de société, aux écrits politiques, à l'évolution des mentalités, publiant également des documents inédits (René Louis d'Argenson, Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre ...). L'étude sur la noblesse alsacienne y a tout naturellement trouvé sa place avec une inflexion supplémentaire due au caractère de «double passage» de la notion: territorial (passage du Saint Empire au royaume de France), idéologique (de l'idéal aristocratique du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle aux premières manifestations de la Révolution).

Dès l'abord s'affirme ainsi la complexité du problème qui a fait, dans de nombreuses régions de France, l'objet de recherches approfondies depuis quelques années. L'auteur connaît bien la bibliographie générale du sujet, notamment les travaux de J. Meyer et de P. Goubert après l'œuvre pionnière de Marc Bloch et la synthèse un peu rapide de J. P. Labatut (*Les noblesses européennes*. PUF 1978). E. P. pose le problème en fonction de sa finalité, celle des élections aux Etats Généraux, ce qui n'est pas un mauvais choix car il connaît parfaitement tout ce qui concerne les cahiers de doléances, mais qui l'entraîne parfois à ne pas préciser avec assez de netteté son point de départ (les lendemains de la guerre de Trente ans et les traités de Westphalie): celui d'une noblesse issue du Saint Empire (Habsbourg compris), aux traditions et au comportement complètement étranger au royaume de France. Vienne ou Versailles? tel est le dilemme qui, malgré les protestations de fidélité, ne sera tranché qu'en 1756 après le renversement des alliances. Le développement de la noblesse se fait sous le double sceau de la diplomatie et de la guerre.

L'analyse des sources est correcte, aussi bien locales, régionales qu'allemandes ou parisiennes. Tout au plus pourrait-on ajouter quelques numéros au Fonds Alsace (des Archives des Affaires étrangères), des Archives de la Guerre (A<sup>1</sup> 2031, noblesse de Basse-Alsace, A<sup>1</sup> 2798, confiscation au moment des guerres, A<sup>1</sup> 2877, lettres de naturalité ...), des Archives nationales (du fonds G<sup>7</sup>: correspondance avec le Contrôleur général des finances dont il n'est guère besoin de rappeler l'importance), de la Bibliothèque nationale (Mélanges Colbert et Cinq-Cents Colbert, mais nous en avons donné l'essentiel dans l'Intendance d'Alsace). Est rappelé l'intérêt des fonds de Karlsruhe, Munich (notamment la correspondance précieuse de Radius, chancelier des Palatins-Deux-Ponts), de Wiesbaden, Spire, Fribourg. Les documents imprimés sont également importants. Quoiqu'il y paraisse, le sujet n'est pas neuf et a suscité dès le XVIII<sup>e</sup> siècle des émules à Schoepflin (*Alsatia illustrata* 1751–61). En dehors des Mémoires des Intendants qui, tous, se sont intéressés à la noblesse par nécessité, conviction ou affinité, en dehors des études locales qui se sont multipliées ces dernières années (R. Cattin, *Recherches sur la franche et immédiate noblesse de Basse Alsace*, 1965) faisant suite à A. Overmann, (*Die Reichsritterschaft im Unterelsass*, 1897), à Ph. Dattler, *Le comté de Belfort 1659–1790*, 1984) ..., demeure fondamentale l'œuvre des juristes du Conseil souverain qui a été le moteur de la «mutation féodale» dont, de Goetzmann, le «Traité du droit commun des fiefs, contenant les principes du droit féodal...» (1768) demeure l'élément le plus significatif. L'auteur connaît bien toute cette littérature: dans les concepts abstraits mis en évidence par les juristes, il a su placer «l'illustration» issue des recherches érudites locales, donnant ainsi un bon répertoire de l'implantation nobiliaire dans la province. Une part plus minime est réservée, semble-t-il, à la recherche notariale qu'aurait pu autoriser le petit nombre de familles nobles: inventaires après décès, contrats de mariage d'une importance exceptionnelle compte tenu des prétentions de l'ancienne noblesse à la «pureté du sang», actes de naturalité nombreux dans une province frontière avec leurs conséquences sur le droit d'aubaine et les successions, auraient fourni une

approche neuve, prometteuse et massive du problème (tel que l'a entreprise Melle Herry pour la société strasbourgeoise). Mais peut-être y a-t-il là matière à une autre thèse qui trouverait dans la «démographie nobiliaire» son fondement naturel?

Trois caractères justifient les choix et options de l'auteur: la représentativité, la «comparativité», la légitimité qui alimentent l'analyse thématique menée en sept chapitres dont l'ordre n'est pas toujours évident (pourquoi «Adel versus Ancien Régime» à la page 146 et «Adel und Kapitalismus» à la page 185, avant une partie des développements qui pourraient les justifier?). Des répétitions sont inévitables mais, dans l'ensemble, les arguments sont serrés et la démonstration, où le juridique tient une place importante, bien conduite. A la base, le fief, pièce maîtresse du système féodal, infiniment plus strict qu'en France dans ses modalités d'attribution, d'échange, de transmission. «La Noblesse d'Alsace ne se soutient que par ses Fiefs. La maxime: Nulle terre sans seigneur n'est point reçue en Alsace ...». Suit la seigneurie, qui, comme dans le reste de la France, est l'élément central de la structure agraire, mais on note l'absence de la bourgeoisie dans la liste des possesseurs de seigneuries. Ce qui s'explique en partie par les caractères mêmes de la bourgeoisie alsacienne – le droit de bourgeoisie est lui-même un privilège à Strasbourg qui a rejeté ses nobles en 1419 (guerre de Darstein) à Mulhouse qui, selon Fritz Kiener, conserve «une bourgeoisie au caractère fortement trempé insensible aux séductions nobiliaires». Ces définitions préliminaires rendent compte de la diversité de l'ensemble réparti en quatre grands tableaux: les princes possessionnés, la noblesse (*Reichsritterschaft*) de Basse-Alsace, la noblesse de Haute-Alsace, les anoblis (que ce soit de France ou d'Empire). L'ordonnance du 6 août 1773 précise l'ancienne valeur du terme de «Baron», valeur de qualification et non de titre, traduction de Herr et de Freyherr. (D'Andlau, 8, p. 145).

Chacun de ces groupes présente des caractères spécifiques, bien étudiés par l'auteur et nourris d'exemples précis, d'origine, de clientèle, de fonctions. Un trait essentiel: l'existence du Directoire de la Noblesse de Basse-Alsace qui constitue un corps immédiat d'Empire, aux statuts reconnus par l'Empereur (1651) puis par le roi (1713, 1779) à la différence de la noblesse de Haute-Alsace dominée territorialement par le bloc des seigneuries mazarines qui ont succédé aux Habsbourg mais sans reprendre les droits régaliens de ceux-ci. Les différentes tentatives de cette noblesse pour se doter d'un Directoire sont vouées à l'échec pendant la période française. Pour l'ancienne noblesse, une unité subiste, l'affirmation de la pureté du sang: «la noblesse d'Alsace n'est pas seulement illustre par son ancienneté et par sa pureté exempte de mésalliance ...» dira un intendant au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une seule carrière est possible: la carrière militaire. La royauté utilise à fond ce levier d'influence. Immigrés et anoblis (par le roi ou l'Empereur) sont d'extractions diverses: weimariens demeurés en Alsace malgré la révocation des donations opérées en 1648 (G. Livet, *L'intendance d'Alsace* p. 305), service militaires ou civils, promotion industrielle (J. M. Schmitt, *Aux origines de la Révolution industrielle en Alsace* p. 34) charges du Conseil souverain. (F. Burckard). Aucune solidarité n'existe entre ces groupes que, seule, l'étiquette de «noblesse» réunit, recouvrant des réalités, biologiques ou autres, bien différentes.

Réalités économiques et judiciaires par l'exercice des pouvoirs traditionnels à l'intérieur de la seigneurie. L'auteur se livre à une étude attentive que viendra bientôt compléter la thèse de J. M. Boehler sur la vie rurale en Alsace (sous presse). Il n'esquive pas la question brûlante de savoir s'il y a eu une «réaction seigneuriale» dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle: en fait, c'est plutôt à un «raidissement juridico-économique» auquel on assiste, œuvre souvent des régisseurs, baillis, prévôts, agents omnipotents, et face aux nécessités accrues de l'existence dans un siècle dévoré par l'argent. Raidissement qui entraîne des rapports de force et des règlements de compte avec les communautés, préparant l'explosion révolutionnaire. Car les besoins de cette noblesse qu'elle soit d'épée, d'affaires, de robe ou de mérite, sont grands: il faut tenir son rang, à la ville comme à la campagne. Peut-être, l'auteur eut-il pu insister davantage – en dehors des Mémoires de Mme d'Oberkirch – sur cette vie mondaine où se rapprochent les «élites» éprises de franc-maçonnerie même si les salons du cardinal de Rohan

ou du gouverneur de Strasbourg n'étaient pas fréquentés par la totalité des familles nobles d'Alsace! Une note sur la culture: l'existence à l'Université de Strasbourg d'une matricule spéciale pour les jeunes nobles d'Alsace ou des divers pays de l'Europe. Un atout supplémentaire pour cette noblesse, *la plus pauvre du royaume* (dixit un intendant): l'édit de 1776 qui autorise les mariages mixtes, véritable révolution dans un pays où a triomphé la Contre-Réforme et qui a vu le retour de Strasbourg au culte catholique (L. Châtellier, *Tradition chrétienne et Renouveau catholique ...* p. 358). Canoncats et abbayes rhénanes accueillent les cadets, les aînés vont à l'École militaire, d'autres au collège des Quatre Nations: le loyalisme nobiliaire n'entame en rien le caractère européen d'une noblesse peu sensible aux frontières et ouvertes aux deux langues.

Au total un ouvrage clair, précis, bien informé qui fait le point de nombreux travaux et se situe dans la ligne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Peut-être eût-il été possible, le sujet ayant été traité de manière thématique, de donner dans une conclusion un peu ample la courbe générale de l'évolution qui tiendrait davantage compte du politique, de l'événementiel et du social. Trois aspects ou trois phases pourraient être retenus: Ier temps! la reconstruction ou la reconstitution – bien imparfaite – d'un »ordre« sous forme de dyptique: avant la guerre de Trente ans (travaux de K. J. Seidel et de G. Bischoff) un regard sur les phénomènes du même ordre de l'autre côté du Rhin, en Bade ou en Wurtemberg, n'eût pas été inutile tout le long du siècle; après la guerre où l'on voit apparaître dans leur dynamique propre les différentes strates revenant d'exil (de Bâle pour le Sundgau) ou de la guerre. En apparence, un simple transfert de »foi et hommage«, en réalité une double révolution: scriptuaire pour la reddition des »aveux et dénombremens« devant le Conseil souverain; politique pour les emplois que peut livrer la monarchie, nobiliaire sans doute, mais aussi pétrie de »vile bourgeoisie« (à nuancer notre citation p. 9 note 2). Seconde phase qui englobe la majeure partie du XVIII<sup>e</sup> siècle: la lente assimilation interne et externe; la réorganisation s'achève, les places et les hiérarchies se définissent, les critères se nuancent par rapport au pouvoir (administratif et autres), à l'Eglise (les deux religions), à l'argent (»boucler le budget« et tenir son rang), à la culture (y-a-il des bibliothèques à analyser? le »rêve agronomique«, l'attitude à l'égard de la bourgeoisie). Troisième phase: la noblesse en question où les puissances de contestation reflètent les aspirations internes et contradictoires, visibles, dans ces moments délicats, dans toutes les sociétés: ceux qui se cramponnent (»les statuts«), ceux qui pactisent (»le mouvement des idées«). La décision: maintenir les principes (la hiérarchie et la place »du corps«, uni pour une fois), céder sur les modalités, notamment en matière financière (suppression des droits féodaux). La manœuvre est habile mais inopérante: l'événement reprend ses droits. La Révolution est en marche. La noblesse, liée à la constitution monarchique après avoir été d'Empire et habsbourgeoise, en sera la première victime. L'unité d'un corps, hétérogène dans ses origines, divers dans son statut, complexe dans ses clientèles, est alors réalisée.

Georges LIVET, Strasbourg

Michel BRUNET, *Le Roussillon: une société contre l'Etat 1780–1820*, Toulouse (Ed. Eché) 1986, 566 S. (Publications de l'Université de Toulouse-le Mirail, Série A. Tome 57).

Die wegweisenden regionalgeschichtlichen thèses d'Etat, das empirische Rückgrat der historischen Sozialwissenschaft in Frankreich, legen immer weniger Gewicht auf allgemeine statistische Analysen von Bevölkerungs-, Wirtschafts- und Sozialstrukturen, um sich desto intensiver bestimmten Problemen, ganz besonders solchen der Mentalitätsgeschichte zuzuwenden. Diese von Michel Vovelle initiierte und von »modernistes« wie Christian DESPLAT und Robert MUCHEMBLED weiterentwickelte Forschungsrichtung bereichert die vorliegende, hauptsächlich aus dem Archiv des Departements Pyrénées-Orientales schöpfende thèse ganz wesentlich.